

**Emploi  
formation**

**Activités  
culturelles  
et sociales**

**Egalité  
professionnelle**

**Dialogue  
social**

## La CPRI : C'est quoi ?

La commission paritaire régionale interprofessionnelle est une instance de dialogue et d'échanges qui réunit des représentants des employeurs et des salariés.

## La CPRI : Pour qui ?

Concerne aussi bien les salariés que les dirigeants des TPE de moins de 11.

## La CPRI : Pour quoi ?

Pour le dialogue social et la prévention des conflits, pour la mutualisation des actions culturelles et sociales et les enjeux et opportunité de la formation professionnelle.



*Les relations avec la direction sont de plus en plus tendues, que pouvons nous faire ?*

*Je suis un peu perdu dans la réforme de la formation professionnelle !*

*J'ai un sérieux problème avec l'un de mes salariés qui a une influence néfaste sur le reste de l'équipe...*

*Nous ne sommes que huit dans l'entreprise mais ce serait bien si nous pouvions profiter d'avantages similaires aux CE des grandes entreprises !*

*Comment comprendre et appliquer la réglementation ?  
En faire un outil ?*